

CONSEIL DOCUMENTAIRE

Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

Le Conseil documentaire s'est réuni le 22 novembre 2021, salle des Actes de la Maison de l'Université, sous la présidence de Mme Sophie Morlaix, vice-présidente de l'université, déléguée aux licences et aux masters.

Présents ou représentés à titre délibératif

- Vice- Présidente : Mme Sophie MORLAIX
- Enseignants-chercheurs : M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, Mme Jézabel GUTIERREZ PEQUENO, Mme Marielle LE MENER, M. Luca NOBILE (procuration à Mme PALAU), Mme Alexandra PALAU, M. Rémi WATTIER.
- Etudiante : Mme Julie GUYONNET.
- Personnels du Pôle documentation : Mme Leïla ARKAB, M. Mohamed BENZAADOUN, Mme Alexandra COUSIN, Mme Anne-Laure ROUZET.
- Personnalités extérieures : M. Florent MARGUIER, Mme Caroline POULAIN, Mme Cécile SWIATEK (procuration à Mme POULAIN).
- Personnels des bibliothèques associées : Mme Noémie PERRIN, Mme Bertille THEUREL.

Excusé : M. Charles BUGNOT.

Total : 17 /19

Présents à titre consultatif

- Enseignant-chercheur : Mme Candice LEMAIRE.
- Représentant de l'Université : M. Alain HELLEU.
- Représentants du Pôle documentation : Mme Emmanuelle ASHTA, Mme Émilie BARTHET, M. Sylvain GOUNOT, Mme Christine HAUSSEGUY, M. Éric HUSSON, Mme Isabelle LALLEMAND-THIBERT, Mme Karine MONNET, Mme Manuella SCHAEFFER, Mme Françoise VERNATON.
- Représentante du SCD de Franche-Comté : Mme Jeanne-Marie JANDEAUX.

Excusés : M. Adrien BONACHE, M. Régis GOUGEON, Mme Ariane PICARD.

Mme Sophie Morlaix ouvre la séance à 14h00.

Le quorum est atteint, Mme Sophie Morlaix énonce la liste des procurations et des personnes absentes excusées.

Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal et annonce l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relatif au projet de service du Pôle Documentation.

I. INFORMATIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE

▪ Evaluation HCERES

L'établissement fait partie de la vague C de l'évaluation HCERES. Celle-ci débute par une phase d'auto-évaluation, qui se déroulera jusqu'en juin 2022 et qui sera répartie en trois volets : recherche, formation et politique d'établissement. Les référentiels sont disponibles en ligne.

Les visites sur site seront réduites et non systématiques comme cela pouvait être le cas les années antérieures. Le nombre d'indicateurs a augmenté et ceux-ci devront être justifiés. Les éléments seront déposés sur un serveur au plus tard le 9 mai 2022.

▪ Etats généraux de la formation

Plusieurs collègues du Pôle Documentation ont participé aux phases de consultation et/ou de concertation. Les résultats figurent sur le site de l'établissement. Le rapport final sur la politique de la formation sera validé en conseil d'administration.

En attendant, trois expérimentations sont proposées aux équipes :

- Décloisonnement entre cours magistraux/travaux dirigés/travaux pratiques, testé sur le second semestre
- Approche par compétence, en lien avec les nouvelles maquettes (formation dispensée par le CIPE)
- Identification de tiers-lieux qui permettront aux étudiants de se rencontrer de façon informelle et des besoins associés.

Les retours de ces expérimentations seront centralisés par le CIPE.

▪ Crise sanitaire Covid

Dans la perspective d'une cinquième vague, Mme Sophie Morlaix insiste sur la nécessité de continuer à appliquer et à faire appliquer les gestes barrières. Elle remercie les personnels des bibliothèques de l'effort déjà réalisé sur ce point.

Mme Emilie Barthet précise qu'il a été fait appel à des vigiles pour contrôler le port du masque en BU mais que le coût important ne permettra sans doute pas de prolonger cette action sur 2022.

▪ Inauguration du Cortex

La date d'inauguration officielle est fixée au 14 décembre 2021. Les partenaires extérieurs seront conviés à l'évènement.

II. POINTS SOUMIS AU VOTE

a. Validation du procès-verbal du conseil documentaire du 28 juin 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

b. Validation du budget initial 2022 du Pôle documentation

Le budget 2022 est en baisse par rapport à celui de 2021, pour lequel le SCD avait bénéficié d'une aide de la Région dans le cadre du chantier de la BU Le Cortex.

Les recettes sont constituées d'une subvention pour charges de service public (83%), de financements Région/uB dans le cadre d'appels à projets, de recettes propres (plus réduites en période de crise sanitaire), de virements d'autres composantes (4%) et d'un prélèvement sur réserves à hauteur de 45000 euros (et non 250 000 euros comme indiqué dans la version initiale du budget).

Mme Emilie Barthet explique que le projet RIFID, devant permettre la mise en place d'automates de prêt, n'a pas été retenu par la gouvernance en raison du coût élevé. Les 45 000 euros serviront à renouveler le matériel antivol de la BU du Cortex et de celles dont l'équipement est devenu obsolète.

Concernant les dépenses, on observe une rigidification de celles consacrées au fonctionnement hors documentation. Il s'agit de dépenses de nettoyage, de maintenance, de prestations de type « Affluences » ou encore de locations diverses. Parallèlement, l'inflation des coûts de documentation numérique continue. La part de la documentation imprimée peut donc être amenée à varier.

La masse salariale quant à elle reste stable.

Les projets subventionnés sont au nombre de deux et concernent La BU du Cortex.

Mme Alexandra Cousin souhaiterait connaître les raisons expliquant l'augmentation des coûts de maintenance. Mme Emilie Barthet indique que cette hausse est due au changement de SGBM. L'année dernière, cette hausse s'est moins fait ressentir car les nouveaux tarifs ne portaient pas sur une année complète.

Concernant la RFID, Mme Leïla Arkab précise que le projet devait permettre d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Le budget initial 2022 est soumis au vote des membres, il est validé à l'unanimité.

c. Proposition de modification des droits d'inscription dans les bibliothèques universitaires

Mme Emilie Barthet rappelle que ce point avait été présenté en Conseil documentaire en novembre 2020 mais qu'il a été reporté.

En application de l'arrêté du 19 avril 2019, une part des frais d'inscription universitaires doit être affectée au budget du service commun de documentation, cette-ci ne pouvant être inférieure à 34 euros. Cela correspond au tarif d'inscription appliqué actuellement au SCD.

Une augmentation de deux euros par étudiant inscrit est proposée afin de permettre au SCD de bénéficier d'un budget de fonctionnement plus important.

Mme Julie Guyonnet rappelle qu'elle s'était exprimée contre en 2020.

Mme Leïla Arkab souhaite s'abstenir sur ce vote, dans un contexte de crise sanitaire qui a affaibli le pouvoir d'achat des étudiants.

M. Alain Helleu fait remarquer que cela représente une augmentation de 20 centimes par mois. Il rappelle aussi la nécessité d'augmenter le tarif appliqué aux usagers extérieurs.

La proposition est soumise au vote des membres :
3 abstentions – 4 votes contre – 10 votes pour.
La proposition est adoptée.

d. Validation du plan de communication externe du Pôle documentation

M. Eric Husson expose les raisons de la mise en place d'un plan de communication externe. Un rapport de 2016 de l'IGESR précise qu'un volet communication doit être intégré dans les activités des services documentaires. Les BU ont par ailleurs l'obligation d'informer leurs usagers, y compris les publics extérieurs.

Pour cela, il est nécessaire de se doter d'une stratégie de communication, prenant appui sur des missions. En amont, il convient de définir les publics cibles et d'établir une segmentation en fonction des besoins.

La démarche participe à inscrire le positionnement des BU au sein de l'établissement et à identifier le service comme acteur partenaire, notamment autour de cinq axes :

- Réussite étudiante
- Valorisation de la recherche
- Diffusion de la culture
- Service à valeur ajoutée
- Lieu d'attractivité, y compris au niveau national et international

Un extrait du plan de communication est présenté aux membres du conseil documentaire. Pour chaque axe, des actions ont été définies, précisant les canaux de diffusion, les publics destinataires et les intervenants.

Des données statistiques permettront d'analyser si les objectifs ont été atteints et de réajuster annuellement le plan de communication. Au sein du SCD, la mission communication impulse et coordonne les actions. Par ailleurs, un réseau de collègues contributeurs est chargé de mettre en œuvre ces actions au sein de chaque BU.

M. Eric Husson rappelle quels sont les outils de communication dont dispose le SCD : le site web des BU, qui déploie la communication institutionnelle des BU, mais aussi les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et plus récemment Instagram).

Mme Julie Guyonnet salue les initiatives prises pour moderniser la communication autour des BU. Elle fait cependant remarquer qu'Instagram aura sans doute plus de succès auprès des étudiants que Facebook, désormais peu utilisé par la jeune génération.

Facebook pourra cependant permettre de toucher d'autres publics.

Mme Sophie Morlaix demande si les indicateurs permettent actuellement de mesurer la fréquentation des BU, y compris à distance.

M. Eric Husson indique que les niveaux de connexion et de fréquentation sont suivis régulièrement. Selon Mme Emilie Barthet, il est intéressant de corréler les actions de communication aux taux de fréquentation autour d'un événement ou de connexion à une ressource documentaire, même si d'autres facteurs rentrent en jeu.

Soumis au vote, le plan de communication est adopté à l'unanimité.

e. Validation de la convention « Prêt régional »

Mme Emmanuelle Ashta rappelle que la convention concerne l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche Comté, l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et l'école d'ingénieur ENSMM, basée à Besançon. Elle a pour objectif de renforcer la coopération entre les services documentaires de ces quatre établissements.

Les lecteurs extérieurs ne sont pas concernés par la convention. Les bibliothèques associées ont fait le choix de ne pas participer.

Les services proposés par la convention :

- Il y a plusieurs mois déjà a été mis en place un outil de recherche régional qui permet aux usagers de visualiser la documentation des quatre établissements. Par ailleurs, tout usager inscrit dans l'un des établissements pourra s'inscrire gratuitement dans chacun des autres.
- Sur place : consultation et emprunt de documents, accès à la documentation électronique, utilisation des copieurs et du wifi. En revanche, les salles de travail en groupes ne pourront pas être réservées via Affluences.
- Prêt régional UBFC (nouveau service) : un étudiant peut demander gratuitement de faire venir un document qui se trouve dans un autre établissement.

Interrogée au sujet de l'exclusion des lecteurs extérieurs de la convention, Mme Emmanuelle Ashta indique que les raisons sont politiques et non techniques.

Le service commun de documentation de Franche-Comté fera voter la convention lors de son conseil documentaire du 10 décembre. Mme Jeanne-Marie Jandeaux salue cette initiative de coopération UBFC. Une signature collective avec les différents chefs d'établissement a été suggérée.

Ce nouveau service bénéficiera par ailleurs d'un un schéma de communication avec un visuel commun.

Mme Emmanuelle Ashta précise que d'autres collaborations existent, telle la semaine du libre accès qui s'est déroulée fin octobre avec un programme d'intervention commun.

Soumise au vote, la convention de prêt régional est adoptée à l'unanimité.

f- Validation des objectifs annuels du pôle documentation 2021/2022

Etablis sur la base des orientations déjà présentées en conseil documentaire, ils se déclinent comme suit :

- Poursuivre le développement de l'offre documentaire numérique et favoriser l'hybridation pédagogique
- Ouvrir la BU Le Cortex avec maintien des horaires élargis
- Mettre en œuvre des projets culturels
- Participer à l'intégration des compétences informationnelles dans les cursus
- Etablir un état des lieux des dépenses documentaires hors SCD
- Prendre part à la politique de science ouverte et du pôle éditorial
- Mettre en œuvre les actions correctrices sur les documents uniques en matière d'hygiène et sécurité
- Inscrire les personnels du SCD dans les actions de l'alliance Forthem

- Accueillir le congrès annuel de l'Association des personnels de Direction des Bibliothèques Universitaires (ADBU)

En l'absence de remarques, les objectifs annuels sont soumis au vote. Ils sont validés à l'unanimité.

III. POINTS D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

a. Présentation de la phase 2 des travaux de la BU Le Cortex

Certains lots des marchés publics étant encore infructueux, la date de début des travaux n'a pas encore été définie.

Les coupes des deux grands plateaux de 600 m² chacun sont présentées en illustration.

A l'espace R+1 : salles individuelles, réservables et équipées de caissons fermés à clefs, plutôt à destination des enseignants chercheurs mais également des petites salles pouvant accueillir deux personnes.

Au centre du plateau, des étagères linéaires permettront d'accueillir les collections et des tables en format classique. Le long des fenêtres seront installées des tables filantes avec places assises.

Au niveau R+2 : salles de formation (dont une salle d'anatomie) et salles de travail en groupes.

Niveau R+3 : la salle Hélium sera considérée comme un espace multiusages (grande salle de formation /salle de réunion / cours de santé et bien-être).

Les travaux devraient être finalisés au printemps 2023, pour une ouverture au public en septembre 2023.

Mme Leïla Arkab rappelle que les façades seront retirées pour réaliser une opération de désamiantage.

b. Information sur l'inspection générale du Pôle documentation

Depuis 2019, l'IGB a intégré l'IGESR et dispose d'un programme annuel, dans lequel figure l'inspection du SCD de l'Université de Bourgogne.

Monsieur Caudron, inspecteur du secteur, a déjà effectué une visite de courtoisie dans certaines BU du SCD. L'inspection est prévue en deux temps, avec à la mi-décembre, la visite des sites territoriaux puis en janvier, celle des BU dijonnaises. Des échanges avec la gouvernance sont prévus entre le 17 et le 19 janvier 2022.

c. Suites du Comité de pilotage Science ouverte

Quatre groupes de travail ont été constitués : publications, édition, données de la recherche, sensibilisation, information et formation. Des préconisations ont été formulées pour aider la gouvernance à définir sa politique de science ouverte.

La feuille de route, en cours de rédaction, définit les différentes actions qu'il conviendrait de mener :

- Publications : mise en accès ouvert de la totalité des publications de l'établissement, avec l'utilisation de HAL. Les articles devront être déposés en texte intégral dans HAL à partir de 2021. L'ensemble des autres publications devront être référencées dans HAL. La publication dans les revues full open acces est recommandée, ainsi que l'utilisation de l'identifiant ORCID. Les actions concernant la voie verte : autoarchivage général, renforcement de l'accompagnement des auteurs, actions de sensibilisation sur la science ouverte, travail sur les

frais de publication (APC), adhésion au consortium ORCID France qui permettra d'engager un travail qualitatif sur les ORCID.

- Edition : inciter les acteurs à proposer des contenus conformes à la science ouverte, consolider la plateforme d'hébergement des revues PREO, avoir une politique d'open acces claire.
- Données de la recherche : l'objectif est d'avoir les mêmes exigences pour les appels à projets Université ou Région que pour les projets européens ou ANR. Cela consistera à définir les critères et les indicateurs concernant l'ouverture des données et à proposer un modèle de plan de gestion des données
- Sensibilisation, information et formation : on a constaté un manque de connaissance sur les possibilités et les enjeux de la science ouverte. Il est apparu primordial de communiquer largement, grâce à différents canaux et de proposer une offre de formation déclinée en fonction des différents publics. Par ailleurs, il convient de mettre en place un réseau de référents et un guichet unique pour accompagner les enseignants chercheurs. Les réseaux référents HAL et recherche existants doivent être articulés par rapport à ce nouveau système.

M. Mustapha CHERKAOUI MALKI demande des précisions au sujet du soutien financier à la science ouverte.

Mme Emmanuelle Ashta indique que des structures qui offrent des répertoires de revues ou de livres (DOAJ- DOAB), que l'Université utilise, ont effectivement besoin d'une aide financière pour continuer à exister.

d. Projet de service du pôle documentation

Le projet de service est présenté par Mme Emilie Barthet.

Une analyse de l'existant a été réalisée de février à l'été 2021. Les personnels du SCD ont été réunis par petits groupes, répartis sur 11 séances de travail, afin d'échanger sur les orientations du service. Elles ont permis de dégager ce qui est déjà fait et les actions qui restent à mener.

Une validation politique du retour synthétisé de ces échanges sera indispensable pour la mise en œuvre du projet. On peut envisager un vote au conseil documentaire de juin et si elle est nécessaire, une validation en conseil d'administration de juillet 2022.

Outre le développement d'une politique de science ouverte, déjà explicité précédemment, le projet de service se décline autour de thématiques qui s'intègrent dans les grandes orientations du projet de l'établissement :

- **Augmenter l'utilisation documentaire**

Les BU comme lieu de savoir

Actuellement, les bibliothécaires se basent sur l'actualité éditoriale et les prescriptions des enseignants pour cibler les acquisitions. La notion de « faire collection » et d'analyser l'intérêt d'un document sur le long terme est également importante.

Les commissions d'acquisitions ayant disparu, à l'exception de celle de Droit, il est nécessaire d'imaginer de nouveaux moyens de collaborer avec les enseignants chercheurs afin de définir la politique documentaire en concertation avec eux et d'utiliser au mieux les moyens alloués.

Il a aussi été proposé d'augmenter la durée d'emprunt et le nombre de documents empruntables pour lutter contre l'érosion du prêt.

Dans le cadre de la valorisation des collections, des actions de sensibilisation pourront être menées auprès des enseignants. Des lieux d'échanges devront être trouvés.

Les BU comme lieu de vie

Concernant les espaces, les BU peuvent s'inscrire en tant que lieu de vie et proposer un accueil de qualité. Le Cortex en est une belle illustration. Dans les autres BU, en BU Droit-Lettres notamment, de nouveaux aménagements seraient nécessaires et font l'objet de demandes dans le cadre du CPER. Parallèlement, le pôle documentation continue de répondre aux appels à projets pour améliorer les conditions d'accueil.

Des enquêtes sont régulièrement réalisées pour analyser les usages en BU.

Les BU comme lieu de culture

Les bibliothèques s'inscrivent déjà dans une démarche culturelle. Le pôle documentation souhaite aller plus loin en proposant de construire une action culturelle en concertation avec les enseignants. Ceux-ci pourraient par exemple être sollicités pour tenir des conférences sur leurs travaux de recherche en faisant éventuellement le lien avec les ressources documentaires.

Par ailleurs, un dialogue avec les associations étudiantes permettrait de connaître leurs envies et leurs besoins en la matière.

▪ **Soutenir la réussite étudiante en articulant davantage la documentation aux cursus**

Dans les perspectives à venir, il s'agit de définir le cadre dans lequel le pôle documentation pourrait proposer des formations pérennes, tenable en termes de moyens humains et qui répondent aux besoins des enseignants

C'est un travail en lien avec celui engagé sur les maquettes de formation et l'intégration des compétences transversales

▪ **Améliorer le pilotage de la fonction documentaire**

Le pilotage de la fonction documentaire est contraint par de nombreux virements et refacturations entre les composantes et le pôle documentation. On observe également que les implications des composantes et des bibliothèques associées sont très diverses.

Par ailleurs, le rapport d'inspection de 2010 rappelait déjà l'intérêt de poursuivre l'intégration des bibliothèques de l'établissement au SCD. C'est un sujet qui sera sans doute abordé avec la gouvernance lors de l'inspection de 2022.

Enfin, la démarche qualité constitue le troisième volet participant à un pilotage plus efficient. Le pôle documentation applique, depuis plusieurs années, la charte Marianne. L'objectif est de poursuivre cette action par le biais du nouveau programme « services publics + ». Le service souhaite également s'inscrire dans une démarche écoresponsable

- **Placer l'humain au cœur du dispositif**

Il s'agit de développer les compétences des personnels du pôle documentation afin que ceux-ci soient plus à même de répondre aux besoins des usagers. Chaque agent sera engagé à suivre au moins une formation chaque année.

Une journée d'accueil des nouveaux arrivants a été mise en place pour accompagner les nouveaux collègues dans leur prise de poste.

Le dernier volet, visant à faire mieux connaître et rayonner les BU de l'uB a déjà été abordé par Eric Husson à travers la présentation du plan de communication. L'aide des associations étudiantes permettra de mieux cibler les actions de communication.

A l'issue de la présentation, Mme Emilie Barthet laisse la parole aux membres du Conseil. (*à revoir, intervention inaudible*).

Mme Sophie Morlaix observe la richesse des propositions qui sont faites. Elle pense qu'il serait intéressant de distinguer, parmi les actions prioritaires, les actions qui ont un impact financier de celles qui ne nécessitent pas de moyens financiers supplémentaires.

Les membres du Conseil documentaire n'ayant aucune question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Une visite de la BU Le Cortex est proposée aux membres à l'issue de la séance. La date du prochain conseil documentaire a été fixée au 23 juin 2022 à 14h00.